

Siège : Hôtel de Communauté  
FORBACH

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

Nombre de délégués : 62  
En fonction : 62  
Présents : 45  
Procurations : 9

**SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

**VI. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

**4. Environnement**

a) Assainissement : consultation publique projet de réhabilitation de la station d'épuration de Forbach-Marienu

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la station d'épuration de Forbach-Marienu, la Communauté d'Agglomération doit procéder à une consultation du public concernant la demande d'autorisation environnementale.

Cette consultation aura lieu par voie électronique du lundi 9 février au samedi 9 mai 2026, soit pendant 3 mois.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Frédéric GUEROT en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

Deux réunions publiques seront organisées au siège de la Communauté d'Agglomération et des permanences seront réalisées par la commissaire-enquêteur.

L'objectif est de permettre au public de prendre connaissance du projet et de consigner ses contributions et propositions.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Communautaire,  
après avis favorable du Bureau,  
décide à l'unanimité,

- de valider le dossier d'autorisation environnementale soumis à la consultation, conformément à l'article R181-18 du Code de l'Environnement.

-----  
Pour extrait conforme  
FORBACH, le 26 février 2026

Le Président

Jean-Claude HEHN  
Maire d'Alsting



Secrétaire de séance  
Eliane JACQUES

Publication électronique le 5 mars 2026

*Eliane Jacques*